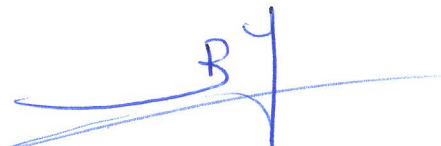




DECLARATION PRELIMINAIRE

I. INTRODUCTION

1. Par décret n° 2018-253 du 22 janvier 2018, **S.E.M. Macky SALL**, Président de la République du Sénégal, a convoqué le corps électoral pour le dimanche 24 février 2019, permettant au peuple sénégalais de prendre part à la onzième (11^{ème}) élection présidentielle depuis l'indépendance du pays.
2. En application du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance de 2001 de la CEDEAO en son article 53 (c) et du Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO de 2008, **Son Excellence Monsieur Jean-Claude Kassi BROU**, Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a déployé une Mission d'Observation Electorale (MOE) conduite par **S.E.M. Thomas Boni YAYI**, Chef de la Mission d'Observation Electorale de la CEDEAO, ancien Président de la République du Bénin.
3. La mission dont j'ai eu la charge pour le compte de la CEDEAO a consisté à observer le processus électoral, à faciliter le bon déroulement du scrutin dans la paix et enfin à déposer un rapport en fin de mission dans l'ultime but de soutenir la République du Sénégal à consolider sa démocratie.
4. La Mission est composée de cent quinze (115) membres dont quinze (15) Observateurs à Long Terme (OLT), quatre-vingt (80) de la Commission de la CEDEAO, quinze (15) du Parlement de la CEDEAO et cinq (05) de la Cour de Justice de la CEDEAO.


1

II. CONTEXTE GENERAL

5. Deux dispositions constitutionnelles ont été à la base du scrutin du 24 février 2019, à savoir :

- La loi n° 2016-10 du 5 avril 2016 modifiant notamment l'article 27 de la constitution, réduisant le mandat du Président de la République de 7ans à 5ans ;
- La révision de la loi n°2018-14 du 11 mai 2018, portant introduction du parrainage en matière d'élection présidentielle ;

6. C'est donc en application de l'article 29 de la Constitution et d'autres dispositions légales que le Conseil Constitutionnel, a, par décision n° 2-E-2019 affaire n° 12-E-19 séance du 13 janvier 2019, retenu la liste des candidats à l'élection du président de la république dans l'ordre du dépôt des candidatures comme suit :

- ❖ MACKY SALL ;
- ❖ IDRISSA SECK ;
- ❖ OUSMANE SONKO ;
- ❖ MADICKE NIANG ;
- ❖ EL HADJ ISSA SALL.

7. Le vote et l'application de ces lois ont, en effet, divisé la classe politique sénégalaise, créant ainsi une crise de confiance et de méfiance entre les acteurs. C'est dans ce contexte que **six million six-cent quatre-vingt trois mille et quarante-trois** (6.683.043) électeurs répartis dans **quinze mille trois cent quatre-vingt dix-sept** (15 397) bureaux de vote, ont pris part à l'élection du 24 février 2019.

III. CONSULTATIONS PRE-ELECTORALE

8. Dans le but de s'enquérir de l'état des préparatifs du scrutin, le Chef de Mission, **S.E.M. Thomas Boni YAYI**, dès son arrivée à Dakar au Sénégal, le jeudi 21 février 2019, a tenu des séances de travail avec les organes en charge de l'organisation de l'élection présidentielle et rencontré tous les candidats en lice.

BY

9. Le Chef de Mission s'est également entretenu avec **S.E.M. Albert PAHIMI PADACKE**, l'ancien Premier Ministre du Tchad et **S.E.M. Emery Trovoada Patrice**, l'ancien Premier Ministre de la République de Sao Tomé et Príncipe, respectivement Chef de Mission de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).
10. Les Chefs des missions d'observation internationale ont rencontré le Ministre de l'Intérieur du Sénégal **M. Aly Ngouille Ndiaye** pour en outre, discuter de l'organisation de l'élection. Aussi, les Chefs de Mission de l'Union Africaine et de la CEDEAO ont rencontré, le Président du Conseil Constitutionnel, le Président de la CENA, le Président du Conseil National de Régulation de l'Audio-visuel (CNRA) pour s'enquérir du niveau des préparatifs de l'élection en ce qui concerne l'aspect sécuritaire, le déploiement du matériel électoral, du dispositif constitutionnel et de l'accès des parties prenantes aux médias.
11. Les Chefs de Mission ont aussi rencontré tous les candidats et à chacune des rencontres recueilli leurs préoccupations sur le processus et les ont exhortés à œuvrer pour un processus apaisé.
12. Le Chef de Mission s'est également entretenu avec les Chefs de Mission d'observation de l'Union Européenne, du parlement de l'Union Européenne, de l'Ambassade du Canada et des représentants de OSIWA et de UNOWAS.
13. En plus de ces institutions, le Chef de la Mission a aussi rencontré les organisations de la société civile regroupées au sein de la plate-forme SUNU pour mieux appréhender leur implication dans le processus électoral.
14. Avant leur déploiement dans 13 des 14 régions que compte le Sénégal, les 115 observateurs ont été briefés essentiellement sur la situation politique et l'évolution du contexte électoral.

 3

IV. OUVERTURE, DEROULEMENT DU VOTE ET DECOMPTE DES VOIX

Par rapport à l'ouverture

15. Le vote a généralement débuté dans les bureaux de vote visités entre 8h et 8h15 à l'exception de Thiès dans le département de Mbour où au centre de Grand Mbour un (1) bureau de vote (BV) n° 8, le vote a commencé à 8h25. Le même constat de retard a été observé dans le département de Tivaoune Ecole 4 Elhadj Alioune bureau de vote n° 3 où le vote a commencé à 8h35. Le retard observé dans ces bureaux de vote est causé par le manque de matériel électoral ;
16. Par ailleurs, à Dakar Plateau Biscuiterie, à l'école Cheikh Amadou, bureau de vote n° 2, le vote n'a débuté qu'après 8h24 car le Président du bureau de vote étant le seul présent ;
17. La Mission a observé la présence effective des agents électoraux et la disponibilité du matériel électoral dans la plupart des bureaux de vote visités ;
18. En général, le vote a commencé à l'heure dans les bureaux de vote visités avec une bonne affluence des électeurs à l'ouverture du scrutin.

Par rapport aux représentants des candidats

19. La Mission a observé la présence des représentants des candidats, Issa SALL (PUR), Ousman SONKO (PASTEF) et Macky SALL (BBY) dans la plupart des Bureaux de Vote, tandis que les candidats Madicke NIANG et Idrissa SECK ne sont que dans quelques bureaux de vote.

Par rapport à la sécurité

20. La Mission a noté une présence effective des agents de sécurité dans la plupart des bureaux de vote avec un nombre variant de 2 à 8 agents ainsi que des patrouilles de sécurité à quelques endroits.

Par rapport aux personnes handicapées

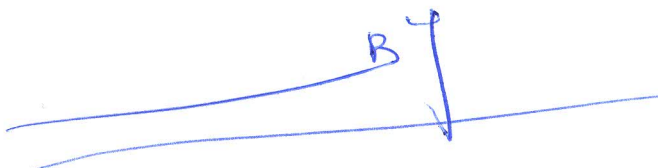
21. Des dispositions adéquates ont été prises pour assister les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.
22. Par ailleurs, le vote s'est déroulé dans une atmosphère calme et paisible. Les agents électoraux des bureaux de vote se sont conformés aux procédures de vote en générale.

Quelques incidents observés

23. Aucun incident majeur n'a été observé dans les bureaux de vote visités pouvant compromettre la sincérité et la crédibilité du scrutin. Cette observation a été de façon unanime partagée lors de la réunion de concertation tenue ce lundi 25 février 2019, sous la co-présidence du Président **Thomas Boni YAYI** et du Premier-Ministre **Albert PAHIMI PADACKE** avec les Missions d'observation de l'élection présidentielle ;
24. La délocalisation de certains bureaux de vote a retardé et parfois empêché le vote pour certains électeurs notamment à Thiès Ouest, Ecole Jacques Gueye bureau de vote n° 09, où certaines personnes n'ont pu voter ;
25. Quelques cas de non maîtrise des procédures de vote par des électeurs qui jetaient les bulletins dans la poubelle au lieu de l'urne, d'où une sensibilisation improvisée par les agents des bureaux de vote durant le processus.

Les Observateurs rencontrés

26. La Mission a rencontré aussi bien des observateurs internationaux que nationaux. Au nombre des observateurs internationaux, la Mission a échangé avec ceux de l'Ambassade des Etats Unis ; de l'Union Africaine ; de AYI-TATALI Niger ; du Nigéria ; de l'Ambassade du Canada et ceux de l'Union Européenne.

 5

27. La Mission a observé une forte présence d'observateurs nationaux : de la plate-forme SUNU-élection ; la Mission de l'Eglise Catholique ; de Wathi ; des délégués de la Cour d'Appel ; de la CENA ; de WANEP ; de la Justice et Paix ; du Groupe de travail Femmes, Jeunes, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel ; de l'Institut Gorée ; de l'ONG 3D ; des Acteurs non Etatiques.

Fermeture, décompte des voix

28. Le processus de décompte des voix dans les bureaux de vote s'est déroulé de manière transparente, en présence des Représentants des candidats présents et de certains observateurs locaux.

V. CONCLUSION :

29. L'élection présidentielle du 24 février 2019 s'est tenue dans le calme, la discipline et dans un esprit civique et patriotique remarquable.

30. La Mission a observé une forte présence des jeunes et des femmes tant comme électeurs qu'agents des bureaux de vote. La Mission se félicite du calme remarqué chez ces jeunes et femmes comme électeurs mais également du professionnalisme dont ils ont fait preuve. Ces qualités augurent d'un bel avenir pour l'enracinement de la démocratie au Sénégal.

31. Elle exhorte les organes de gestion et de contrôle des élections (OGE) à poursuivre les phases finales du processus avec équité, ouverture d'esprit et transparence jusqu'à la proclamation des résultats.

32. Au terme de la mission d'observation, la Mission produira un rapport final exhaustif assorti de recommandation à l'attention des acteurs du processus électoral aux fins de soutenir la quête de stabilité du Sénégal à travers des réformes conformément à la volonté du peuple sénégalais et des acteurs politiques de ce grand Etat membre de notre Communauté.

33. La Mission exprime ses sincères remerciements aux autorités compétentes sénégalaises pour les mesures idoines prises pour sécuriser les observateurs et faciliter leur déploiement dans les différentes régions du pays.

B9

34. Nous ne terminerons pas nos propos sans souligner avec force que ce scrutin est la victoire du peuple sénégalais. Nous saluons le sens de responsabilité des autorités, des candidats, de la société civile, des femmes et des jeunes et des partenaires au développement qui a permis la tenue de ce scrutin paisible et transparent. Aussi en appelons-nous avec solennité la classe politique et l'ensemble du peuple sénégalais à continuer de garder le calme pour régler dans la sérénité les différends éventuels par les canaux légaux appropriés.

Fait à Dakar le 25 février 2019

S.E.M. Thomas Boni YAYI
Chef de la Mission d'Observation Electorale de la CEDEAO

